

Urbanisme - Action Foncière - Terrain communal 6, avenue Clemenceau - Publicité préalable à l'aliénation

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal est informé que, dans le cadre des dispositions réglementaires de la loi relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, les services de la Ville de Besançon ont procédé aux formalités de publicité préalable à l'aliénation du terrain communal 6, avenue Clemenceau, cadastré section HY n° 60, d'une superficie de 3 ares. Cette vente offre la possibilité d'un aménagement de la parcelle de terrain mitoyenne.

A cet effet, un avis indiquant la nature des biens et droits cédés, les conditions de la vente, ainsi que le prix de vente, soit 418 500 F, a été affiché en Mairie.

Par ailleurs, le prix étant supérieur au seuil de 200 000 F, une publication de l'avis a été réalisée dans l'Est Républicain et Le Pays de Franche-Comté.

Dont acte.